

INTERVIEW

LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE CONSEIL ALTHEO

Thierry Lamarque et Martine Story : « Sortir du salariat reste une aventure »

Créée en janvier dernier, la société Altheo est spécialisée dans le conseil pour la reprise et la création d'entreprise. Pour ses fondateurs associés, Thierry Lamarque et Martine Story, tous deux anciens cadres supérieurs d'ABB France, la France est confrontée à un vrai problème d'ajustement entre l'offre et la demande.

Dans un rapport récent, la Cour des comptes s'inquiète de la multiplicité des acteurs sur le marché de la création d'entreprise. Pourquoi vous êtes-vous positionné sur ce créneau ?

Pendant plus d'un an, nous avons essayé de reprendre une entre-

prise, mais nous avons découvert que c'était le parcours du combattant. Nous avons fini par créer la société que nous aurions aimée trouver pour nous aider à l'époque, c'est-à-dire une structure capable à la fois de former et d'accompagner les projets, aussi compétente en création qu'en reprise d'entreprise, et proche, tant des personnes physiques que des DRH qui veulent se séparer de certains cadres dirigeants.

Comment jugez-vous la première loi Dutreil votée en août 2003 ?

Même s'il est trop tôt pour juger de son impact réel, la première loi pour l'initiative économique a au moins libéré les énergies. Le texte

a introduit une batterie de mesures favorables au passage à l'acte, notamment par des incitations fiscales sur les transmissions et sur l'apport personnel. Néanmoins, les candidats à la création continuent de sous-estimer la durée de développement nécessaire au décollage de leur activité, leurs projets ne sont pas assez mûrement réfléchis et leurs business plans sont souvent trop imprécis. Or sortir du salariat reste une aventure. C'est un choix de vie auquel l'entourage familial doit adhérer.

Quel est le principal problème à régler aujourd'hui ?

Le papy-boom attendu en France

à partir de 2005 va entraîner la mise en vente de 500.000 entreprises sur une période de dix ans. Le problème, c'est que l'offre et la demande n'arrivent pas à se rencontrer. Les cédants cherchent les bons candidats et les repreneurs potentiels ne trouvent pas les bonnes entreprises à racheter. Entre les experts-comptables, les avocats d'affaires, les fiscalistes, les banques, les cabinets d'intermédiation et les notaires, le marché est complètement atomisé. Il est urgent de le fluidifier. Nous attendons donc avec impatience la deuxième loi pour l'initiative économique.

PROPOS RECUEILLIS PAR
GUILLAUME DELACROIX